



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le premier septembre à dix-huit heures, dûment convoqués le vingt-six août, sont réunis en séance ordinaire, en grande salle à la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Roland BALCERZAK,
MM. Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK



20. Objet : SARL CHRYSAL'ID BY LO - Reversement partiel de la subvention ACE

Le Bureau communautaire, lors de sa séance du 24 juin 2024, a attribué une subvention ACE de 7 500 € à la société CHRYSAL'ID BY LO, dirigée par Mme Laura Wuttke, pour la création d'un salon d'esthétique (épilation laser) situé à son domicile, 50 Le Poll - Boust.

Mme Wuttke a cessé définitivement son activité en avril 2026. Elle indique que l'arrêt anticipé de ses indemnités chômage, associé à des charges trop élevées au regard de son chiffre d'affaires, ne lui permettait plus de dégager un revenu suffisant. Elle exerce désormais en micro-entreprise en tant que conseillère commerciale IAD, et a repris parallèlement une activité salariée à temps partiel.

Conformément au règlement des aides ACE, et notamment à son article 9, le bénéficiaire doit maintenir son activité et conserver l'équipement financé pendant une durée de trois ans à compter de l'attribution de la subvention.

Mme Wuttke Laura ayant exercé son activité environ une année, il a été proposé à la Commission « Développement économique - Aménagement du territoire - Voirie » en date du 16 juillet 2026 de retenir un reversement proratisé à hauteur de deux tiers de la subvention versée, soit un montant de 5 000 €.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Développement économique - Aménagement du territoire - Voirie » en date du 16 juillet 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de demander à la SARL CHRYSAL'ID by LO le reversement de la subvention ACE à hauteur d'un montant de 5 000 € ; l'échéancier de remboursement sera établi par le SGC d'Hayange,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 2 septembre 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

